

## Actualités du domaine médico-social

APPARTEMENTS AVEC  
ENCADREMENT

RÉSEAU

PROCHES AIDANTS  
ET BÉNÉVOLAT

MAINTIEN À  
DOMICILE

ACCUEIL ET  
SÉJOUR



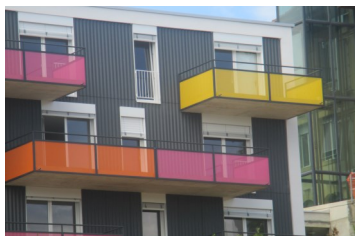
Pour plus d'informations, n'hésitez pas à visiter notre site internet: [www.ne.ch/medico-social](http://www.ne.ch/medico-social) !

### Appartements avec encadrement (AE)

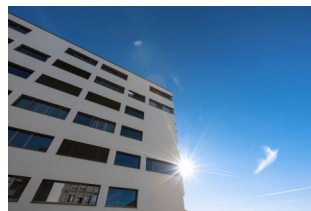
La labellisation est en vogue !

Depuis le début de l'année, nous avons eu le plaisir de labelliser la Fondation des Lilas à Chézard St-Martin (21 avril), les Vignes du Clos à Neuchâtel (23 juin) et la Résidence du Corbusier à La Chaux-de-Fonds (18 octobre).

Si vous souhaitez en connaître davantage sur la demande de labellisation, venez vous informer sous [www.ne.ch/ae](http://www.ne.ch/ae).



Nous nous réjouissons de ces 51 premiers AE. L'enjeu est de taille: d'ici 2022, ce sont environ **1'600 AE** qui devraient être disponibles dans notre canton.



#### Zoom sur quelques projets..

- ♦ une première pierre a été posée pour le projet des Forges à la Chaux-de-Fonds, ce sont 50 AE qui sont prévus pour début 2019
- ♦ une information au public a eu lieu pour le projet Belle Vista à Neuchâtel/La Coudre prévoit 20 % d'AE sur 286 logements
- ♦ le futur plan directeur cantonal actuellement en consultation prévoit deux fiches pour développer l'offre d'AE; les fiches S\_12 et U\_14 sont téléchargeables [www.ne.ch/autorites/DDTE/SCAT/pdc/](http://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCAT/pdc/)
- ♦ les propriétaires d'appartements existants dédiés aux séniors ont été sensibilisés à la plus-value des prestations d'encadrement, de nouveaux AE devraient être disponibles dans les prochains mois

### Le projet pilote de l'AROSS, où en est-on?

Depuis plus d'un an et demi, l'AROSS a déployé ses prestations en ville du Locle et aux Brenets, puis les a étendues à l'ensemble du district.



**Adresse :** Rue de la Banque 7, 2400 Le Locle

**N° de Fax :** 032.967.49.49

**Site Internet:** [www.aross-ne.ch](http://www.aross-ne.ch)

**Contact mail:** [info@aross-ne.ch](mailto:info@aross-ne.ch)

Dès le 1er septembre, la population du district du Val-de-Travers bénéficie également des prestations de l'AROSS, une permanence est ouverte à Fleurier :



#### **Permanence :**

chaque lundi – Mercredi – Vendredi de 10h00 à 12h00

Dans les locaux du Centre œcuménique de rencontre et d'animation (CORA) à Fleurier

Pour tout contact de l'AROSS, un seul numéro et site internet

[www.aross-ne.ch](http://www.aross-ne.ch)



058 717 88 90

### L'évaluation du projet-pilote...

À fin 2017, une évaluation globale du projet sera réalisée, qui portera notamment sur les axes suivants:

- ⇒ déterminer comment la notion de réseau se concrétise dans les faits ;
- ⇒ permettre au service de la santé publique de tirer bénéfice des constats dans le cadre du projet de la PMS ;
- ⇒ réaliser un bilan de l'action engagée permettant à la fois de dégager les points forts et les points faibles de la démarche du projet AROSS (structure et outils) ;
- ⇒ évaluer l'efficacité de la démarche, en termes de service rendu aux bénéficiaires et aux partenaires ;
- ⇒ évaluer les conditions et les moyens nécessaires à sa pérennisation ;
- ⇒ étudier la transposabilité de la démarche pour un déploiement cantonal.

Cette évaluation globale se fondera sur deux rapports commandés par le service cantonal de la santé publique:

- 1) Le mandat confié à l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) de Lausanne devra permettre de mettre en lumière, de manière externe et objective, la valeur ajoutée par l'AROSS, la plus-value pour les partenaires et les bénéficiaires ainsi que des recommandations sur les perspectives d'avenir;
- 2) Le rapport de clôture du projet-pilote rédigé par l'AROSS reviendra sur les activités déployées et explorera les pistes pour le déploiement du dispositif à l'échelle cantonale.

### Les commissions stratégique et opérationnelle pour les proches aidants

Les commissions stratégique et opérationnelle pour les proches aidants se sont constituées le 1er semestre 2017, sur la base du règlement adopté par le Conseil d'État. Elles sont chargées de proposer des mesures pour assurer une reconnaissance et un soutien efficace aux proches aidants.

**La commission stratégique pour les proches aidants (CSPA)** est une commission consultative du Conseil d'État qui se réunit au maximum trois fois par année et est composée de 25 membres nommés par le Conseil d'État. Ses objectifs visent à élaborer un plan d'action cantonal et une stratégie à moyen terme pour la mise sur pied des orientations données par le Conseil d'État.

**La commission opérationnelle pour les proches aidants (COPA)** est l'organe opérationnel de la CSPA et lui prépare les dossiers à traiter. Elle se réunit plus régulièrement en fonction des besoins et est composée de 10 membres nommés également par le Conseil d'État.

### La journée intercantonale des proches aidants 2017

La journée des proches aidants a lieu le 30 octobre de chaque année. Il n'y a pas eu d'action centrale en 2017, mais différents partenaires ont proposé des manifestations à cette occasion. Vous trouverez de plus amples informations sur cette journée et sur les travaux menés par les commissions sur notre site internet.

Nous organisons une action centrale dans le cadre de cette journée tous les deux ans. Nous vous donnons donc rendez-vous en 2018 !

## Bénévolat

[www.benevolat-ne.ch](http://www.benevolat-ne.ch)

Le mandat octroyé à l'ANSB depuis plus d'une année touche à sa fin. Nous tenons à remercier l'ensemble de l'ANSB, son équipe permanente, son comité, son bureau, les différents groupes de travail, le comité de pilotage ainsi que la cheffe de projet externe et tous les partenaires impliqués dans ce processus. Les résultats des réflexions et les propositions nous ont été livrées à fin mai.

Nous sommes actuellement en discussion avec l'ANSB pour définir son rôle et les modes de collaboration à mettre en place dans le cadre de la future politique cantonale pour le soutien et la promotion du bénévolat.

Plus d'informations seront communiquées dans la prochaine édition. Ci-dessous vous trouverez les deux derniers bulletins d'information de l'ANSB.

**Bulletin ANSB été 2017**

**Bulletin ANSB automne 2017**



## Plan d'action cantonal pour les personnes de +65 ans

En juillet 2016, dans le but de réduire la charge due aux maladies chroniques non transmissibles qui pèse sur le système de santé, le Département fédéral de l'intérieur a décidé d'augmenter le supplément de prime LAMal, donnant ainsi suite à une proposition de la fondation Promotion Santé Suisse.

Ces montants supplémentaires permettront notamment de renforcer les mesures de promotion de la santé chez les personnes âgées de plus de 65 ans (alimentation et activité physique, santé psychique, addictions) dans le cadre de programmes d'action cantonaux.

Nous avons souhaité saisir cette occasion pour élaborer un tel programme. Pour cette raison, les institutions et organisations s'occupant des plus de 65 ans vivant à domicile ont été consultées. Grâce aux réponses reçues et à la collaboration entre la PMS et le secteur de la promotion de la santé, un programme est en cours d'élaboration. En principe, il sera déposé en décembre 2017 et mis en œuvre début 2018.

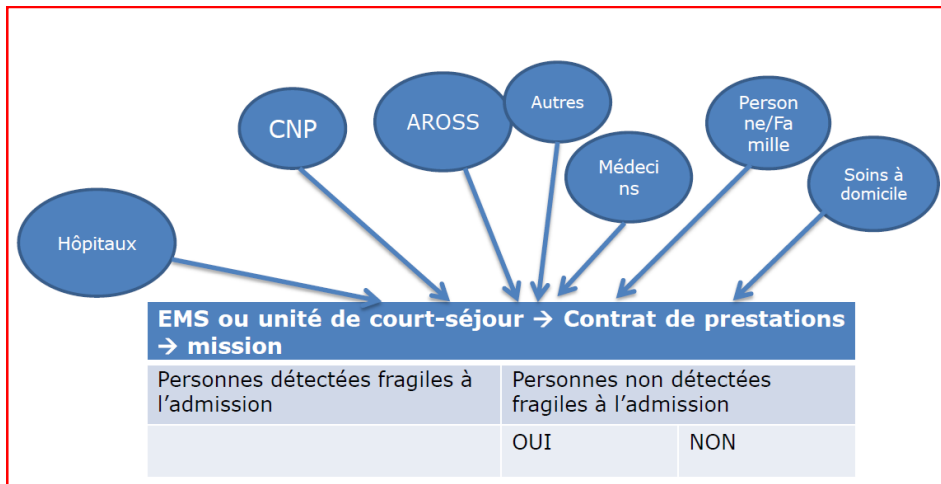
## Accueil et séjour

### Les planifications régionales

À la suite de la séance de restitution du 13 février 2017 (voir notre bulletin de mars dernier), les travaux de planification se sont poursuivis dans la région du Val-de-Travers. Ils seront repris prochainement dans les Montagnes. Le développement des missions prioritaires a été traité dans différents groupes transversaux.

### Le court-séjour, une mission prioritaire

Un groupe transversal a été réuni à plusieurs reprises depuis le mois de mars, avec les institutions ayant mentionné un intérêt pour cette mission d'ici 2022, dans un premier temps, puis avec celles souhaitant mettre en œuvre cette offre en 2018 et 2019. Une nouvelle offre de court-séjour devrait voir le jour à Neuchâtel en 2018. Plusieurs thématiques ont été abordées comme les prestations à fournir, le contenu du futur contrat de prestations ou encore le modèle de financement.



L'AROSS, la direction des soins et la médecin-chef du département de gériatrie d'HNE ont été invitées à certaines séances de travail. Un groupe de travail élargi sera constitué pour formaliser les processus liés aux flux des personnes.

### L'accueil de jour, à développer en priorité

Les institutions ayant mentionné une intention d'accueil de jour ont été réunies le 22 août dernier. À cette occasion, des informations générales sur cette mission (prestations, dotations, locaux), les éléments du contrat de prestations et les démarches pour l'obtention d'une autorisation d'exploiter leurs ont été présentés. Plusieurs aides sont à disposition des futurs intéressé-e-s, comme :

- ◆ la brochure d'information sur les foyers de jours
- ◆ le classeur bénéficiaire
- ◆ le FJ-Gest (comptes/budget)
- ◆ la brochure d'information sur les démarches pour l'autorisation d'exploiter
- ◆ le contrat-type d'accueil
- ◆ le référentiel pour la surveillance métier

Une quarantaine de places devraient être disponibles courant 2018 sur le Littoral et le Val-de-Travers.

En marge de la journée des proches aidants, des portes ouvertes ont été organisées dans trois foyers de jour accueillant des personnes atteintes de troubles psychogériatriques, à savoir « Les Trois Portes » à Neuchâtel, « L'Esprit de Famille » à La Chaux-de-Fonds et « Les Fritillaires » au Locle.

Ceci a été l'occasion de montrer à la population en quoi consiste concrètement une journée en accueil de jour, les prestations fournies et les réelles plus-values apportées aux bénéficiaires et à leurs proches.



**[La liste des EMS du canton](#)** a été mise à jour et se trouve à votre disposition sur la page Internet du SCSP.

## Accueil et séjour

### L'évaluation des infrastructures (EMS), où en est-on?

L'évaluation des infrastructures entre dans la phase finale, qui aboutira à la définition de la prestation journalière loyer de chaque EMS. Cette prestation rémunèrera la mise à disposition par l'EMS des infrastructures immobilières et mobilières utiles à sa mission, et selon leur degré d'entretien.

Pour ce faire, une directive a été adoptée par le Département des finances et de la santé en octobre 2017. Celle-ci règle modalités d'évaluation et de rémunération des infrastructures mises à disposition. Une commission cantonale, instaurée dans ce cadre, a démarré ses travaux le 16 octobre, son travail consistant à préavisier les valeurs intrinsèques des quelques 54 dossiers qui lui seront présentés. Elle devra également se prononcer sur les correctifs de valeur qui seront apportés selon les situations et en particulier pour les équipements d'exploitation, les surfaces dédiées au foyer de jour, les surfaces externalisées, les fonctions sous-traitées ainsi que les mises en conformité aux normes SIA 358 (garde-corps) et 500 (constructions sans obstacles). Sur demande du service, elle sera également appelée à traiter d'éventuels désaccords avec le mandataire ou l'entité exploitante.

### Et la suite...

Le service procédera ensuite à la consolidation des données, dans le courant du 1er trimestre 2018, puis le Département fixera dans une décision formelle la valeur de l'infrastructure de chaque EMS, et en informera l'entité exploitante. Les prestations journalières loyer pourront alors être calculées et proposées aux EMS.

## Maintien à domicile

### Fluidité entre hôpital et soins à domicile

Après plus de deux ans d'intenses travaux, NOMAD et l'HNE ont concrétisé leur volonté de garantir la continuité des soins, résultats probants à l'appui :

- Entre le 1<sup>er</sup> novembre 2016 et le 31 juillet 2017, environ 74% des demandes de prise en charge provenaient de l'HNE, 13% des médecins traitants et spécialistes et 12% d'autres hôpitaux ou cliniques.
- ALO NOMAD (numéro central d'Accueil de Liaison et d'Orientation) accueillera et traitera désormais les demandes de prises en charge du lundi au samedi. Les visites peuvent toutefois être planifiées 7 jours sur 7, de 7h15 à 22h15, selon le besoin médico-social des patients.

Pour arriver à ces résultats, deux axes de travail ont été poursuivis :

- D'abord celui de l'information : NOMAD et l'HNE ont chacun développé un Document Médico-Social de Transmission (DMST). Ce document standardisé, automatiquement extrait du dossier informatisé du patient, réunit les données administratives et médicales pertinentes pour le bon transfert de la prise en charge à l'autre partenaire.
- Ensuite celui de l'organisation : NOMAD dispose maintenant de ressources mobilisables dans un délai court, sans perturber la planification des visites déjà programmées.

Les améliorations apportées renforcent les prestations de maintien à domicile, comme le prévoit la PMS.

Neuchâtel, Novembre 2017

**Responsable édition :** Vincent Huguenin-Dumittan, chef du Service de la santé publique

**Comité rédactionnel :** Yves Grosclaude, chef de l'office du maintien à domicile et de l'hébergement

Lysiane Mariani, déléguée à la promotion de la santé

Angelica Torres, collaboratrice scientifique

Marie-France Vaucher, chargée de projet